CIHEAM
Options Méditerranéennes

Système de vulgarisation en agriculture

Koshaj K.

in

Lerin F. (ed.), Civici A. (ed.).
L'Albanie, une agriculture en transition

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 15

1997
pages 182-194

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

---

http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI970332

To cite this article / Pour citer cet article

Koshaj K. **Système de vulgarisation en agriculture.** In : Lerin F. (ed.), Civici A. (ed.). *L'Albanie, une agriculture en transition.* Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 182-194 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 15)

CIHEAM

http://www.ciheam.org/
http://om.ciheam.org/

Système de vulgarisation en agriculture

Kastriot Koshaj
Agrotec-SPA, Rome (Italie)

I – La nécessité d'un système de vulgarisation

Un des meilleurs moyens d'accélérer le développement économique du pays est de mettre au point, d'adapter (et d'évaluer) des technologies agricoles nouvelles susceptibles d'être adoptées par les petits agriculteurs. Les services de vulgarisation ont un rôle considérable à jouer dans ce processus car ils sont des vecteurs reconnus de mise à disposition des agriculteurs des résultats de la recherche agronomique et technique.

En Albanie, la nécessité d'un système de vulgarisation est d'autant plus forte que, d'une part, les agriculteurs doivent s'adapter à un nouveau contexte d'économie de marché qu'il ne connaissent pas et que, d'autre part, ils ont des difficultés à faire évoluer leurs comportements. Un système de vulgarisation est donc nécessaire pour aider les agriculteurs à surmonter les problèmes qu'ils peuvent rencontrer (dans le domaine de la production ou celui de la commercialisation).

Au cours des trois décennies passées un certain nombre d'expériences et d'approches ont été développées dans différents pays, dont on doit s'inspirer, en les adaptant aux conditions locales, pour mener la réflexion sur la vulgarisation en Albanie.

Les structures existantes ne sont pas adaptées à la mise en place d'un système de vulgarisation ; la création de nouvelles structures ou la reconversion complète des anciennes est donc nécessaire, avec une définition précise des objectifs.

La vulgarisation doit être un moteur d'organisation professionnelle des agriculteurs, leur permettant de regrouper leurs activités pour réaliser au mieux leurs approvisionnements et leur commercialisation.

II – L'héritage

Dans le système précédent, entièrement centralisé et sans exploitants agricoles véritables, on ne pouvait pas parler de système de vulgarisation. La logique de recherche-développement existait mais aboutissait à une relation entre les «conseillers scientifiques» et les entreprises d'Etat ou les coopératives. Dans le même temps, le système d'éducation était principalement orienté par les besoins de la propagande et des motivations politiques et idéologiques.

1. La situation de départ

Pour mener à bien une analyse du système de vulgarisation, il faut revenir sur les cinq dernières années. Les changements politiques et économiques intervenus au début de 1990 ont eu des conséquences radicales pour l'agriculture. La destruction de toutes les coopératives agricoles a totalement paralysé la production et bloqué, naturellement, le travail de tous les spécialistes agricoles.

Pour expliquer cette situation anarchique, il faut également signaler le fait que la majorité des infrastructures (installations d'irrigation notamment) ou des bâtiments collectifs ont été victimes de pillages et de destructions, «phénomène également constaté à un moindre degré dans quelques campagnes roumaines» (Lhomel, 1992, p. 14).

Plus de 75% du pays est resté sans aucune assistance technique, les spécialistes se sont retrouvés au chômage et les problèmes vétérinaires et phytopathologiques sont devenus très préoccupants. Face à cette situation, au début de l'année 1992, le Conseil des ministres a approuvé une loi pour l'organisation du premier service d'assistance agricole sous la forme d'équipes pluridisciplinaires composées d'agronomes, de zootechniciens, de vétérinaires et d'économistes (Tableau 1). La formule mise en place était très simple, avec des normes fixées par unité physique (par exemple un agronome pour 400 ha de terre agricole).

Cette structure n'était ni complète, ni très bien organisée. Cependant, jusqu'à l'approbation d'une nouvelle loi, elle a permis d'acquérir une certaine expérience.

La venue au pouvoir, au lendemain des élections législatives du 22 mars 1992, d'un gouvernement favorable aux principes de l'économie de marché, allait ouvrir le chemin aux bouleversements socio-politiques que l'on sait. Désormais, l'heure était à la privatisation, non seulement des entreprises et des principaux secteurs économiques de l'Etat, mais aussi de la terre. La réforme institutionnelle devenait nécessaire.

Tableau 1. Structure de la vulgarisation mise en place au début de 1992

Niveau	Structure administrative	Structure professionnelle	Activité
National	Ministère de l'Agriculture et de la Forêt	*Directions techniques* Directions économiques Direction scientifique Direction administrative	*Politique et orientation* de l'agriculture nationale
District	Section du district pour l'agriculture et la forêt	Service agronomique Service zoo-vétérinaire Service plan-finance	Exécution et coordination de la politique agraire
Communal	Equipe pluridisciplinaire	1 agronome 1 vétérinaire 1 zootechnicien 1 économiste	Pas clairement défini
Village	Unité pluridisciplinaire	Pour 400 ha : 1 agronome 1 économiste pour 2 agronomes 1 vétérinaire pour UGB	Pas clairement défini

Tableau 2. Structure des exploitations en Europe du Nord

Classification	0 < 1 ha	1 < 5 ha	5 < 20 ha	> 20 ha	Total
Nombre d'exploitations	347 617	703 801	1 208 977	1 054 984	3 315 379
%	10,5	21,2	36,5	31,8	100
Surface (ha)	188 629	1 850 616	13 854 147	55 324 391	71 217 783
%	0,3	2,6	19,4	77,7	100

Source : FAO.

Tableau 3. Structure des exploitations en Europe méditerranéenne

Classification	0 < 1 ha	1 < 5 ha	5 < 20 ha	> 20 ha	Total
Nombre d'exploitations	2 519 031	3 440 613	1 542 523	455 639	7 957 806
%	31,7	43,2	19,4	5,7	100
Surface (ha)	1 526 967	10 782 873	16 890 818	47 926 917	77 127 575
%	2,0	14,0	21,9	62,1	100

Source : FAO.

L'entreprise était colossale. On n'efface pas du jour au lendemain quarante-six ans d'un stalinisme outrancier qui a pénétré non seulement les rouages de l'Etat, mais aussi le corps social, c'est-à-dire les esprits et les mentalités.

Le premier changement a concerné le ministère de l'Agriculture qui est devenu le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation[1] (MAA). Le 28.9.1992, le Conseil des ministres a pris une décision importante dans le cadre de la réforme administrative : celle de créer des directions de l'Agriculture et de l'Alimentation au niveau de chaque district (DAAD). Ces DAAD avait compétence y compris au niveau des communes (décision n° 425 «Sur la création des directions de l'agriculture et de l'alimentation dans les districts»).

Cette décision fixe dans le détail le travail qui doit être exécuté par les DAAD et les équipes au niveau communal. Le premier constat est que toute cette structure, à tous les niveaux, est publique, et directement sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le schéma de fonctionnement est simple : à chaque niveau administratif, il existe une unité représentative et responsable pour l'agriculture et l'alimentation. Au niveau national, le MAA ; au niveau du district, le DAA ; et au niveau communal, la section de l'agriculture et de l'alimentation. Dans chaque équipe de section, il existe une division du travail par village selon des normes fixées en unités physiques.

Le deuxième constat tient au fait que cette structure s'occupe de tous les problèmes concernant l'agriculture et l'alimentation ; la vulgarisation, qui dispose d'une section spécialisée au MAA (Figure 1), en fait bien sûr partie.

Actuellement, pour chacun des 36 districts, il existe déjà un DAAD dont le directeur est nommé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Chaque district est organisé en cinq départements : agriculture, zootechnie, services vétérinaires, alimentation, statistiques. Il existe également des laboratoires des sols, des semences et de la protection des plantes et des services vétérinaires (Figure 2).

Chaque département comprend un nombre variable de spécialistes, selon l'importance des productions et, naturellement, la taille du district.

Au niveau des communes, la structure est plus légère (Figure 3). Les spécialistes (agronome, zootechnicien, vétérinaire et économiste) des 314 communes travaillent directement avec les agriculteurs. Chaque équipe pluridisciplinaire a un responsable qui dirige le travail au niveau de la commune. Le spécialiste doit prendre contact avec les agriculteurs et doit répondre aux questions qui lui sont posées.

Cette structure de spécialistes est actuellement le seul moyen d'intervention et d'encadrement de l'agriculture en Albanie ; les organisations professionnelles sont encore quasiment inexistantes et l'esprit coopératif très peu développé.

2. Le système actuel

A partir de 1993, l'Union européenne a mis en route un premier programme pilote dans le secteur de la vulgarisation agricole qui couvrait six districts de la plaine albanaise *(Technical assistance support for an agricultural extension development programme in Albania.* Projet : AL 93-08-02-08). Ultérieurement, en 1994 et 1995, il a été étendu à 16 districts. En utilisant la structure existante, le projet a adopté un système de vulgarisation où la recherche appliquée doit être mise à la disposition des petits agriculteurs.

Il s'agit d'un programme aux objectifs «standards» pour ce type de projet de vulgarisation. La méthode principale utilisée pour la transmission des innovations est celle des «fermiers pilotes», adoptant l'innovation et servant d'exemple pour les autres. Les résultats jusqu'à maintenant sont positifs. Dans chacun des 16 districts, il existe un fermier pilote pour 250 agriculteurs environ (Figure 4).

L'expérience acquise pendant les trois années de ce programme est importante. Cependant, ce type d'action correspond seulement à une phase de transition pour sortir de la pauvreté et le chemin à parcourir est encore long, en particulier parce que la structure foncière albanaise est encore très loin des normes européennes. Le Tableau 4 montre ainsi que 99% des exploitations ont entre 1 et 5 ha, avec une surface moyenne de 1,6 ha par exploitation.

Figure 1. Organigramme du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (1996)

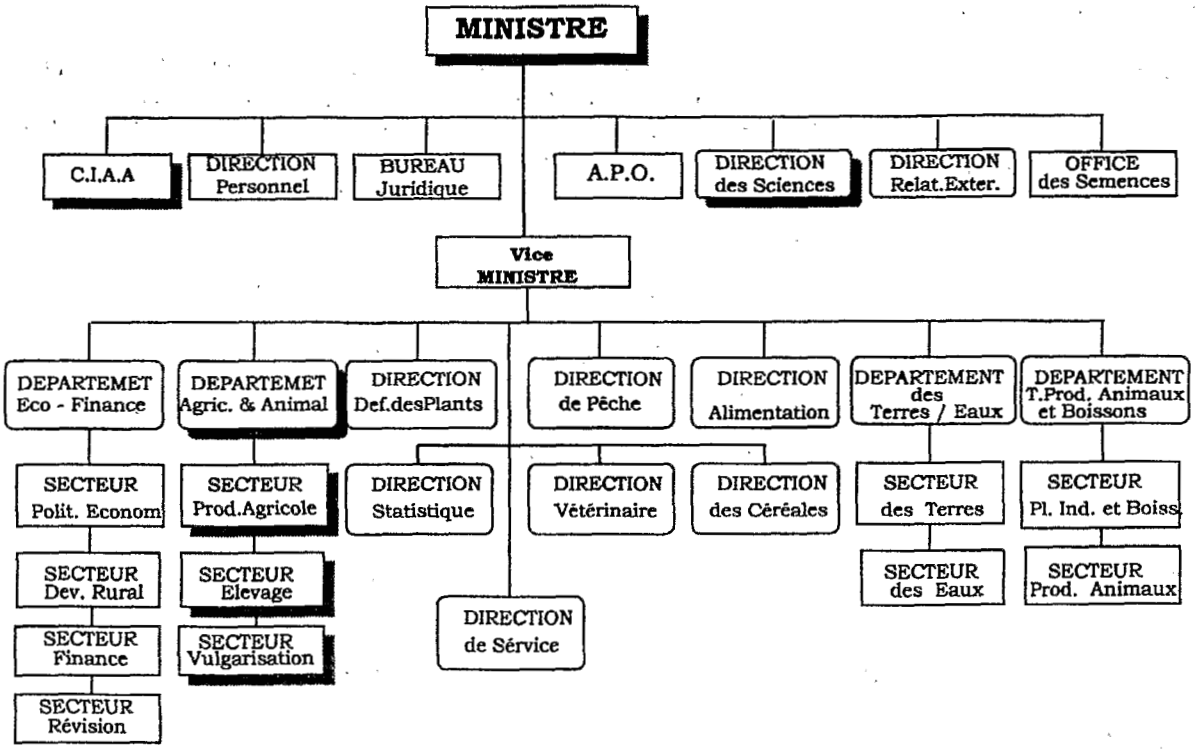

Figure 2. Fonctionnement de la direction de l'Agriculture et de l'Alimentation au niveau du district

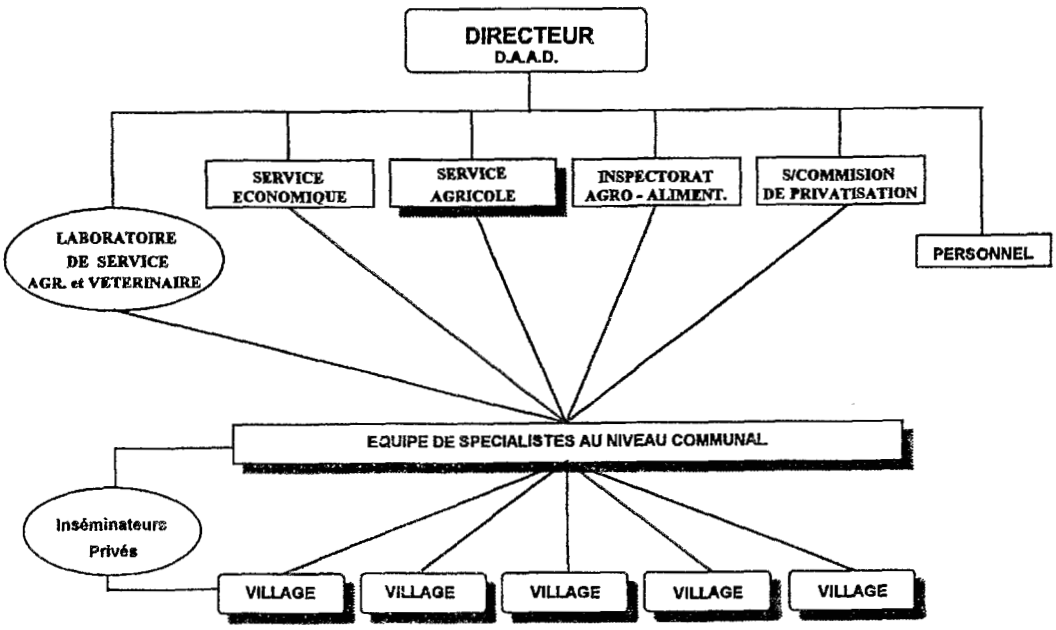

Figure 3. Organisation au niveau communal

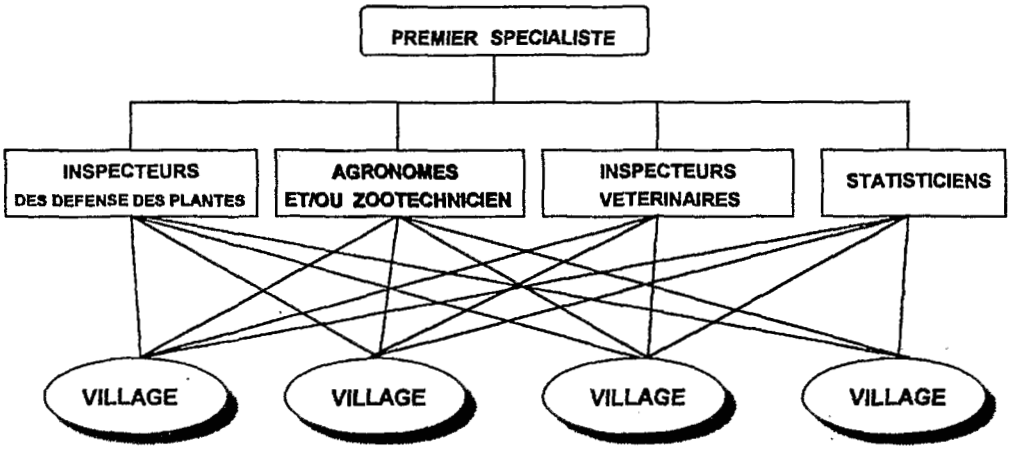

Figure 4. Structure actuelle de fonctionnement du système de vulgarisation dans les 12 districts

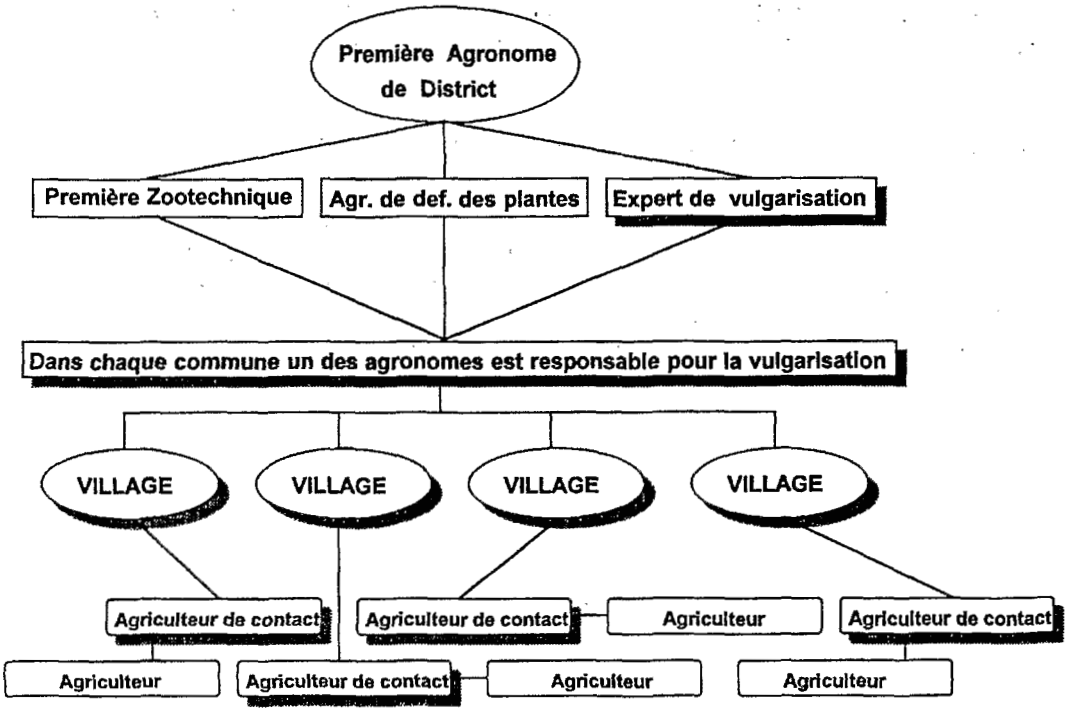

Tableau 4. Structure foncière

Classification	0 < 1 ha	1 < 5 ha	5 < 20 ha	> 20 ha	Total
Nombre d'exploitations	82 186	410 370	124	18	492 698
%	16,6	83,3	0,02	0,001	100
Surface (ha)	57 745	643 539	748	450	702 482
%	8,2	91,6	0,1	0,02	100

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 1995.

L'approche actuelle est essentiellement «technique» et peu d'attention est prêtée au milieu socio-économique, notamment aux problèmes de destruction des communautés rurales traditionnelles et de l'exploitation désordonnée des ressources. Elle recouvre un «mécanisme de distribution du savoir» qui se base sur le contact individuel. Un agent de vulgarisation spécialisé doit pouvoir contacter 200 à 300 agriculteurs. Mais 300 agriculteurs en Europe représentent de 10 à 60 000 ha, alors que ce même nombre, en Albanie, couvre entre 450 et 500 ha.

Selon G. Cesarini (s.d.), ce type de programme a, dans les pays en voie de développement, les points faibles suivants qui se sont vérifiés en Albanie[2] :

- un coût insoutenable pour les budgets nationaux en raison du grand nombre de techniciens «employés» ;
- le contact individuel amène à travailler avec les agriculteurs les plus riches et les plus capables ;
- les actions démonstratives sont limitées à une seule culture et elles s'adressent seulement aux hommes ; les femmes sont en général ignorées ;
- le facteur innovateur est sectoriel et il ne considère pas la structure productive qui se base sur la communauté et sur une interaction entre terre individuelle et terre commune.

III – Proposition d'un système de vulgarisation agricole

La situation agricole albanaise actuelle présente des caractéristiques structurelles difficiles : l'économie du pays est largement sous-développée et le secteur agricole est très important ; les exploitations agricoles sont centrées sur elles-mêmes et les possibilités d'ouverture sont faibles ; enfin les exploitations sont de taille réduite et, selon une étude faite par la Banque Mondiale, même si le marché foncier devenait complètement libre, la surface moyenne des exploitations ne devrait, en 20 ans, pas dépasser les deux hectares.

Pour obtenir des résultats, il semble qu'il n'y ait qu'un chemin : celui de la participation démocratique et de la collaboration des acteurs. Les techniciens et vulgarisateurs devront modifier leurs comportements et le couple «nous/eux» et faire en sorte que les actions puissent se développer «avec» et non «pour» les agriculteurs, comme c'est le cas d'ordinaire.

Le problème peut être résumé de la façon suivante : comment engager environ 500 000 petits paysans albanais dans une approche globale et synergique qui serait techniquement, économiquement et socialement formatrice, avec un coût supportable et un investissement externe minimum ?

Il est évident que dans les pays industriels, avec les exploitations de dimension moyenne et 2-3% de la population travaillant dans l'agriculture, la méthode de vulgarisation est très proche de la méthode classique. Dans notre cas, la situation est compliquée à cause de la fragmentation de la structure productive.

La méthodologie proposée consiste en une **action promotionnelle**. Avec cette action de type indirect, l'approche promotionnelle se réalise par un rapport de collaboration constructif auquel l'agent est psychologiquement et éthiquement lié (jour et nuit, pendant longtemps). Il s'adresse à la femme et à l'homme en même temps et ensemble.

L'action ne s'arrête pas à l'innovation simple, mais conduit l'agriculteur, ou les agriculteurs, à faire des transformations structurelles, techniques et d'organisation.

Les actions de groupe devront être favorisées avec les caractéristiques suivantes :

- processus d'autoformation technique, économique et humain ;
- mobilisation de micro-ressources (unités hydrologiques, droits fonciers, transformations et améliorations foncières, usage rationnel de la terre...) et du facteur humain (groupes familiaux, potentiel individuel éparpillé, motivations et responsabilités...) ;
- économie d'échelle dans la production, avec activités regroupant plusieurs unités familiales, diversifiées et à haute intensité de main-d'oeuvre ;
- élimination des distances physiques, techniques et sociales, réduction quantitative et augmentation qualitative de la contribution des services publics.

L'unité de base ne devrait plus être la parcelle ou l'exploitation, mais le système territorial, hydrologique et humain du village dans ses perspectives intégrées.

L'expérience a montré qu'en mobilisant la terre et le travail sur des bases volontaires, il est possible d'adopter des techniques avancées et des innovations complexes en donnant aux communautés intéressées un pouvoir contractuel réel (à l'égard des institutions intellectuelles et économiques).

L'approche promotionnelle, ou mieux encore les «gestions associées», développent un système autoéducatif – technique, économique, humain –. Malgré la rigidité des régimes fonciers traditionnels, la terre est disponible. Il y a la sensation générale que la nouvelle dimension structurelle et d'organisation permet aux communautés de retrouver certaines possibilités perdues dans la récente évolution. Des possibilités de travail qualifié et flexible existent dans le secteur agricole.

Le revenu est distribué sur la base du travail réalisé par les membres et en fonction de la terre mise à disposition. Le travail spécialisé et la responsabilisation favorisent les attitudes et les motivations des particuliers et le groupe devient un centre de formation naturel. La communauté acquiert une personnalité juridique moderne qui permet au système traditionnel de se lier, avec un pouvoir contractuel, au système institutionnel qui le soutient. Les services publics (surtout recherche et assistance technique) sont indirectement renforcés et doivent, si nécessaire, fournir un soutien opportun et qualifié.

Ce n'est pas une approche «descendante» qui plaît beaucoup aux techniciens et qui permet d'arriver rapidement à des résultats mais, au contraire, il s'agit de travailler ensemble indirectement, sans intervenir dans les responsabilités et dans la décision des sujets. Cela demande un savoir total de la technique et du milieu, un autocontrôle et de l'objectivité, ainsi que la capacité de «savoir et donner plus qu'il n'y paraît».

L'activité de vulgarisation qui vend des moyens techniques et qui enseigne comment les utiliser de la meilleure façon est différente de l'activité de promotion. Elle requiert des techniciens prêts à servir les autres (et pas seulement eux-mêmes et leurs organismes), qualifiés et modestes, non politisés et ouverts à toutes les composantes de la communauté.

L'assistance technique doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- **surface d'intervention limitée,** selon l'intensité ou extensivité des systèmes de production entre 3 000 et 10 000 ha ;
- **intervention globale,** jusqu'aux problèmes des infrastructures mineures, la valorisation agronomique et le marché ;
- **intervention graduelle,** selon les priorités structurelles de formation, agronomiques, socio-économiques, en harmonie avec le niveau de développement des territoires ;
- **intervention continue :** les assistants techniques doivent résider sur place.

Mais, même en respectant ces conditions, il y a, en raison de l'hétérogénéité des milieux, un risque de dispersion des actions. Une liaison conceptuelle et méthodologique est donc nécessaire pour renforcer les actions. A cet égard il faut suivre une règle immuable, celle d'opérer en unités de méthode et en pleine autonomie d'action.

La relation n'est plus avec l'individu isolé mais avec la communauté, afin de catalyser et donner vie à des groupes formels au cours de différentes étapes : motivation et organisation, infrastructure et structuration, agronomie et gestion économique, enfin intégration verticale. Le contact donc n'est plus avec le leader d'innovation mais avec le président du groupe, le conseil d'administration, certains membres de la communauté, au cas par cas (Figure 5)[3].

Figure 5. Fonctionnement du modèle selon l'approche proposée

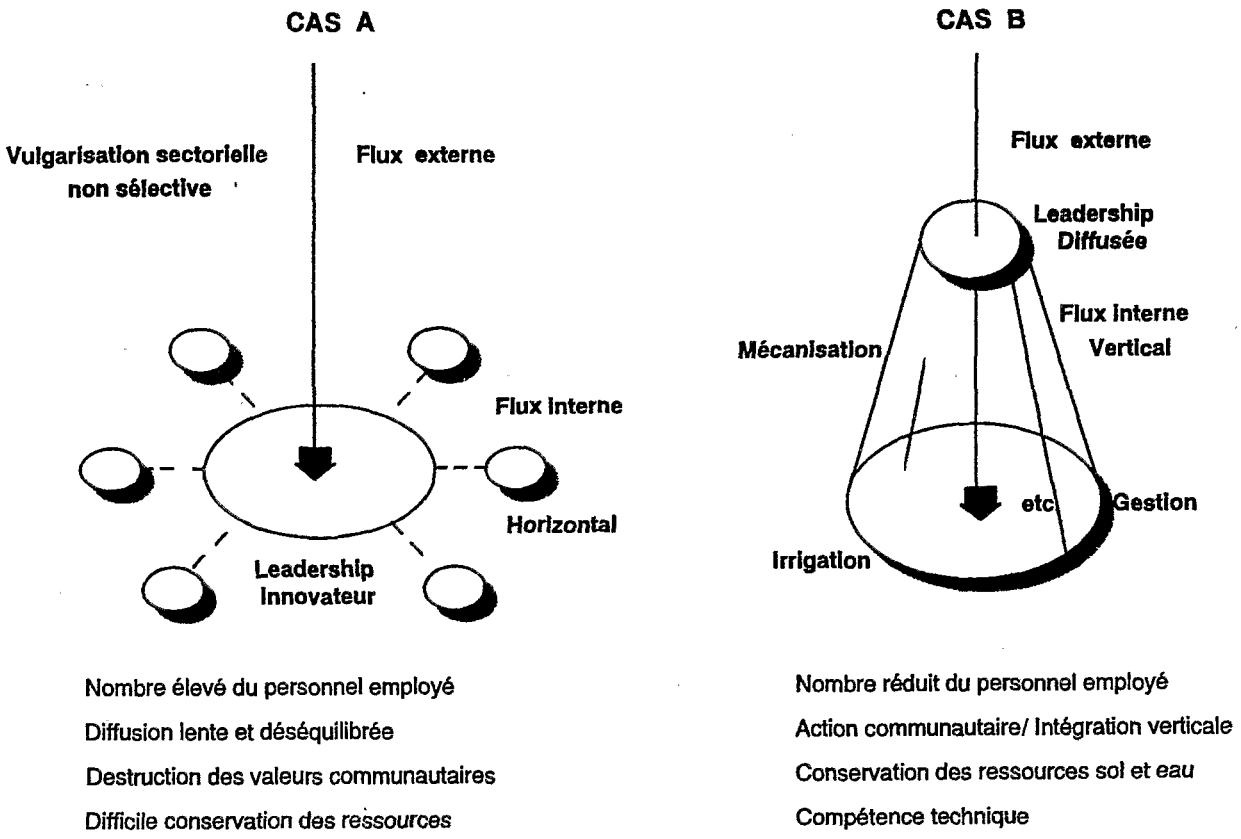

Nombre élevé du personnel employé
Diffusion lente et déséquilibrée
Destruction des valeurs communautaires
Difficile conservation des ressources

Nombre réduit du personnel employé
Action communautaire/ Intégration verticale
Conservation des ressources sol et eau
Compétence technique

Un processus de ce genre nécessite un engagement intense et extrêmement qualifié. Avec la croissance de la structure associée émerge aussi la compétence technique de gestion. L'action de promotion et de support peut donc réduire graduellement son engagement pour le transférer à d'autres groupes en développement. Le support extérieur (Figure 5) ne demande pas beaucoup de personnel et il devient flexible, spécifique et qualifié.

Cette approche promotionnelle se base sur la décentralisation, la responsabilité, l'autogestion et l'autonomie opérationnelle au niveau local, mais aussi sur un contrôle efficace pour éviter des déviations possibles.

Le système proposé doit traiter d'un nombre limité de difficultés, de telle sorte qu'il puisse :

- avoir un sens pour les dirigeants ;
- être adapté aux problèmes locaux ;
- être perçu comme étant réaliste et applicable ;
- représenter des avantages économiques et socioculturels pour les agriculteurs et les ruraux appelés à y participer (Salinas, 1993, p. 83).

Une participation populaire mais aussi gouvernementale est nécessaire. La participation de la population est plus qu'un instrument d'exécution des projets du gouvernement. La participation du gouvernement est plus qu'une nécessité pour la mise en oeuvre de chaque projet de développement.

Dans plusieurs pays, les méthodes de participation ont donné de bons résultats lorsqu'il s'agissait d'encourager des activités d'auto-assistance au niveau local, mais de telles méthodes peuvent et doivent aussi être appliquées pour la conception et la mise en oeuvre de politiques et programmes de développement rural.

IV – Considérations finales

La mise en oeuvre d'une action de vulgarisation de ce type exige, en général, une organisation assez complexe.

- Au niveau national, indépendamment de la structure d'organisation du MAA, la vulgarisation agricole doit être sous la responsabilité d'une direction spécialisée, et s'accompagne d'un comité national de recherche-vulgarisation permettant de coordonner et d'orienter les activités.
- Au niveau du district, on propose la création d'un service de vulgarisation responsable pour toutes les actions et pour la coordination du développement agricole et rural (Figure 6). Si la modification proposée semble facile, il faut souligner que le problème le plus important est la transformation qualitative du travail et de l'organisation du travail.
- Au niveau communal, on propose la cellule promotionnelle avec une personne responsable (Figure 7), que nous avons appellée «promoteur» pour les raisons déjà évoquées.

Le schéma d'organisation sera vertical pour répondre aux besoins de chaque niveau hiérarchique.

Propositions complémentaires

Production et circulation de l'information. L'information est un élément essentiel à maîtriser pour un service de développement (information descendante provenant de la recherche, information remontant du terrain, qui peut devenir productrice d'un référenciel ; mais aussi informations circulant entre les agents eux-mêmes et avec les agriculteurs). Etant donné que la communication orale entraîne beaucoup de pertes, il est nécessaire de :

- valoriser chaque information et lui donner un sens pour agir, conseiller, orienter ;
- faire circuler l'information entre les communes, districts, mais aussi entre les différents spécialistes (agronomes, zootechniciens, etc.) ;
- capitaliser l'information sur le moyen terme pour comprendre les évolutions de situation et pouvoir conseiller utilement les agriculteurs ;
- mettre en relation les informations recueillies sur le terrain par les différents spécialistes.

Méthodes d'intervention des agents. Compte tenu des nouveaux problèmes qui vont apparaître pendant la mise en place du système proposé, il faut :

- régler le niveau de compétences des techniciens ;
- approfondir le niveau scientifique et universitaire ou donner une connaissance plus diversifiée sur la vulgarisation agricole et «requalifier» les agents ;
- prévoir des actions particulières pour les femmes et les jeunes agriculteurs ;
- aider les techniciens à travailler dans un climat d'incertitude et éviter qu'ils ne soient absorbés par le milieu ambiant.

Figure 6. Organisation proposée pour la direction de l'Agriculture et de l'Alimentation au niveau du district

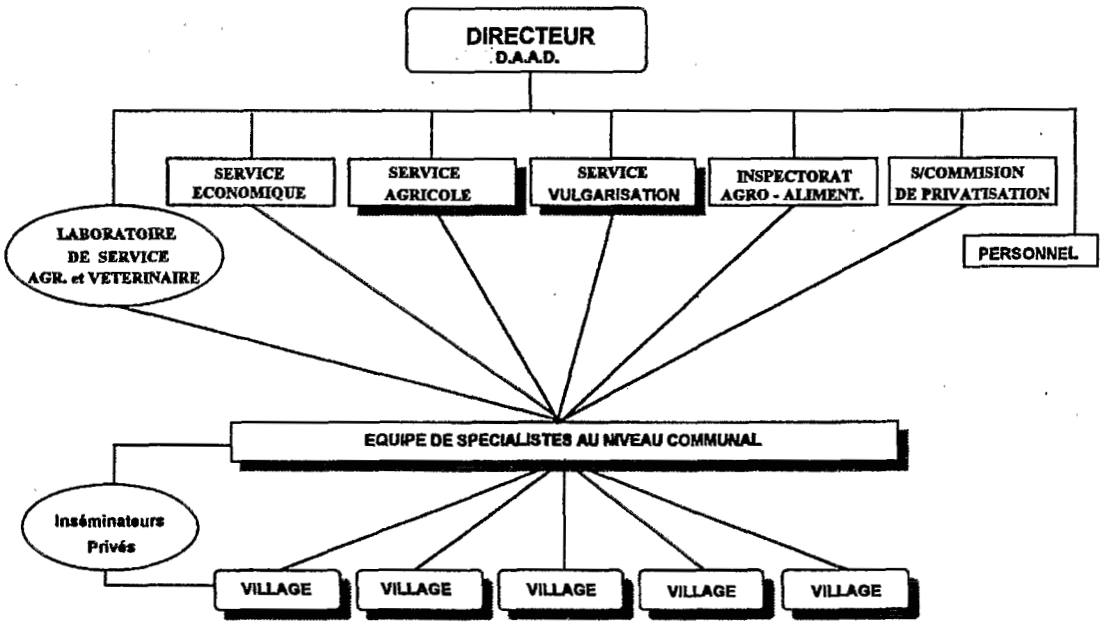

Figure 7. Organisation proposée au niveau communal

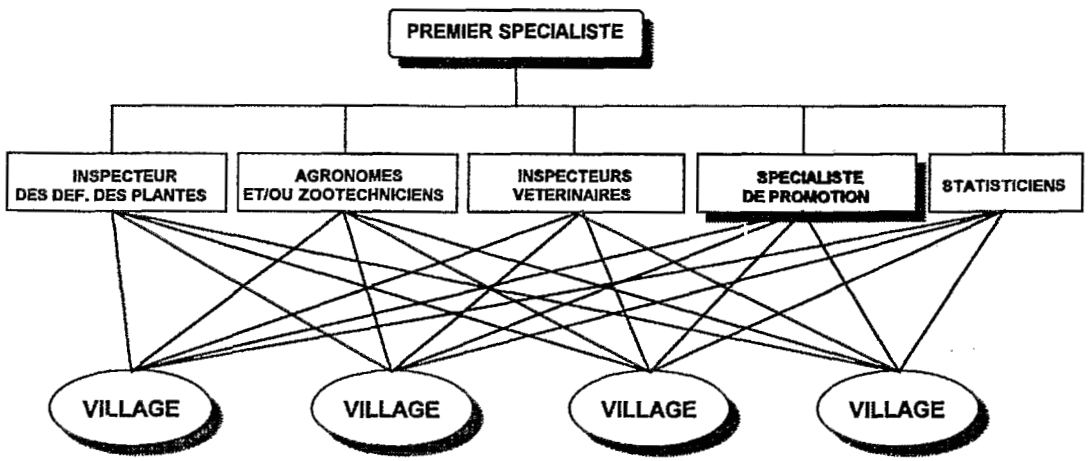

Problèmes d'organisation matérielle. Les conditions matérielles actuelles dans lesquelles travaillent les agents finissent par les démotiver et les encourager à fuir ou à travailler en parallèle. Des vétérinaires sans moyens risquent de ne plus être crédibles auprès des agriculteurs. Chaque déplacement cause des pertes de temps et d'énergie. La dispersion des bureaux et le manque d'équipements ne sont pas favorables à la cohésion d'équipe. Afin que la direction du district ou de la commune fonctionne comme une entreprise en économie de marché, il est nécessaire de constituer une équipe, c'est-à-dire un groupe partageant les mêmes buts avec toutes les possibilités matérielles.

L'agriculture albanaise n'est pas un secteur statique, même s'il est difficile de savoir comment et sur quel rythme s'effectueront sa mutation et son développement. Pour rester à la pointe du développement, la vulgarisation doit être améliorée, tant du point de vue des individus que de l'ensemble des services. Les initiatives du secteur privé se multiplieront en faveur de l'agriculture ; il incombe aux services publics de vulgarisation de traiter les aspects les plus délicats tels que la lutte contre la pauvreté, l'exploitation des terres marginales et la protection de l'environnement.

Notes

1. Jusqu'en mai 1992, le ministère de l'Agriculture était seulement responsable de l'agriculture et des forêts. En mai 1992, devenu ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (voir le schéma du MAA actuel), il élargit sa compétence à l'alimentation et à la pêche. Le projet de restructuration «GCP/ALB/001/ITA - *Strengthening Agricultural Policy Analysis and Management Capability in the Ministry of Agriculture and Food*» dont le donateur est le gouvernement italien en collaboration avec la FAO, a eu une durée de 20 mois et a disposé d'un fonds de 3 millions de dollars américains. Le MAA a changé la structure d'organisation ultérieurement ; la structure actuelle est représentée au schéma n° 2.
2. Pour l'année 1994, le coût du système de vulgarisation mis en place est évalué à environ 24 millions de leks (actuellement 1FF = 18,5 leks). Un agronome spécialiste touche à peu près 430 FF par mois.
3. Le cas A représente le modèle classique d'intervention déjà vérifié dans les entreprises d'Europe du Nord, et le cas B représente le modèle selon l'approche proposée.

Références

• **Bédrani S. et al.** (compilation) (1993). *La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique.* Atelier du 26-28 avril, Alger. Cahiers Options Méditerranéennes CIHEAM-IAM, vol. 2, n° 1.

• **Benor D., Harrison Q.J., Baxter M.** (1984). *Vulgarisation agricole : le système de formation et visites*, Banque Mondiale.

• **Campagne P.** (1990). *Analyse du monde rural : introduction au développement rural.* Cours CIHEAM/IAM, Montpellier.

• **Carrière P.** (1978). *L'agriculture albanaise : un modèle socialiste original,* Université P. Valéry, Montpellier.

• **Cesarini G.** (1979). "Asistenca e divulgazione agricola". In : *Agricoltura e communicazione*, n° 1.

• — (1986). *Les aspects conceptuels, institutionnels et opérationnels de projets de développement rural integré.* Cours CIHEAM/IAM, Montpellier.

• — (1988). *Quelques réflexions personnelles sur la recherche et la vulgarisation pour le développement : approche pédagogique.* Cours CIHEAM/IAM, Montpellier.

• **Cesarini G.** (s.d.). *Elementi formativi nella logica e nell'approcio metodologico allo sviluppo rurale.* INEA, Roma, p.36.

• **Civici A., Koshaj K.** (1993). Albanie, vices et vertus de la réforme agraire. In : *Courrier de la Planète* n° 17.

• ***Consolidating property rights in Albania's new private farm sector*** (1992). Land Tenure Center University of Wisconsin-Madison.

• **FAO** (l988). *Manuel de vulgarisation agricole.*

• — (1989). *Réflexion sur les tendances générales des systèmes de vulgarisation agricole*, Rome.

• — (1992a). *Participation populaire au développement rural : le plan d'action de la FAO*, Rome.

• — (1992b). GCP/ALB/001/ITA - *Strengthening agricultural policy analysis and management capability in the Ministry of Agriculture and Food*, Rome.

• — (l993). *Rôle de l'éducation et de vulgarisation agricoles dans le développement agricole.*

• **Hoddad M.** (l992). *Quel système de vulgarisation agricole pour le secteur agricole privatisé en Algérie.*

• **Jallade J.** (1991). *Campagne intensive de vulgarisation pour l'introduction d'un thème (CIVIT).*

• **Kauffmann S.** (1993). L'Albanie sous perfusion, *Le Monde* du 15 avril 1993.

• **Koshaj K.** (1993a). Le foncier en Albanie. Journée d'études. Eléments de réflexion. ADDEARH. In : *Solagral Collection*, Montpellier.

- — (1993b). *"L'agricultura albanese verso l'economia di mercato"*. In : *Il Dottore in scienze agrarie e forestali*, n° 8-9.
- — (1995). *Extension service system for Albanian Agriculture*, INEA, Rome
- **LHomel E.** (1991). "L'économie albanaise en 1990-1991: la véritable mesure d'un échec". In : *Le courrier des pays de l'Est*, n° 362.
- — (1992). "Privatisations et politiques agricoles en Europe centrale et orientale". In : *Le courrier des pays de l'Est*, n° 367.
- **Maalouf W.D.** (1987). *Role of agricultural extension programmes in population education.*
- **Mabbs-Zeno C.** (1991). *Agricultural policy reform in Albania.*
- **Malassis L.** (1995). "Ruralité, éducation, développement". *In : Les presses de l'UNESCO* (coll. Sciences Agronomiques).
- **Ministère de l'Economie** (1995). *Statistical Yearbook of Albania* (1991-1994), Tirana.
- **Pettifer J.** (1992). Albania and IMF Agree Economic Reform Plan, *Financial times* du 24 avril 1992.
- **Prouzet M.** (1993). "Privatisations albanaises". In : *Etudes foncières* n° 59.
- **Salinas J.L.** (1992a). *Analyse des structures sociales, acteurs et institutions de développement.* Cours CIHEAM/IAM, Montpellier.
- — (1992b). *Elément pour l'analyse et la mise en oeuvre des systèmes de vulgarisation agricole.* Cours CIHEAM/IAM, Montpellier.
- — (1993). "Typologie et évolution des systèmes de vulgarisation agricole et rurale en Méditerranée". In : Bédrani S. et al., op. cit.
- ***The Economist Intelligence Unit*** (1992). *Albania country profile (1991-1992).*
- **UNDP/FAO** (1991). *Albania an overview of the agricultural sector*, vol. 1, 2.
- **World Bank** (1992). *An agricultural strategy for Albania.*

❖